

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2016

Le 18 mars 2016, à 15 heures, à Saint-Martin-en-Bresse, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation écrite faite par le Président en date du 24 janvier 2016.

L'assemblée est présidée par M. Georges Braissant, assisté de Mme Jacqueline Braissant, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Les membres participant à cette séance ont signé la feuille de présence jointe au procès-verbal.

Mme Jeannine Blondeau, Mme Suzanne Deschamps, Mme Odette Doudet, Mme Agnès de Joly, Mme Justine Bernardet, Mme Claude Goisbault, M. et Mme François et Yvonne Guérin, M. et Mme Jean et Reine Rainville, absents, ont souhaité être représentés par le Président de l'ACEC. Mme Wilma Hafeli, absente, a souhaité être représentée par le Trésorier, M. Max Hafeli. Mr. Bonin J-P donnant pouvoir à Mr. Misery Roger

Membres absents et excusés : M. et Mme Jean et Liliane Boulay, Mme Marie-Françoise Brie, Mme Odette Carneiro, M. Jean Courtot, M. Didier Levaque, Mme Danielle Rion, M. et Mme Jean-Marie et Chantal Thévenin. Mme Duverne Andree

M. Braissant, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant, identique à celui figurant dans la lettre de convocation :

1. Bilan d'activité auprès des professionnels du funéraire
2. Présentation des suggestions pour établir un argumentaire pour un devis funéraire avec tout compris 1250 € compte tenu d'un cercueil gratuit remis par l'ACEC etc.
3. Nouveaux membres ? faire paraître une pub auprès de Funéraire Info ? Ce site paraît chaque jour auprès de tous les professionnels du funéraire en France
4. Bilan financier - Banque CA / Monsieur Hafeli Max - Trésorier
5. Le mot du vice-président et ses suggestions au présent et pour l'avenir
6. Les dons sont les bienvenus sous forme d'une contribution à la promotion de l'ACEC dans l'hexagone, pour le développement de la commercialisation du cercueil écologique avec des partenaires sérieux. A débattre
7. Suggestions, questions de l'assemblée
8. Election des membres s'il y a lieu ? à condition que 8 membres minimum soient présents, selon les statuts.

Point 1

Le Président fait le point sur les différents cercueils « dits écologiques » qui sont actuellement sur le marché. A noter que le terme « carton » est de plus en plus « galvaudé ». Il existe aujourd'hui plusieurs sortes de cercueils, de différents grammages.

La Société Bioveillance, gérée par Mme Saussol, fondatrice de Eco-Cerc, commercialise un cercueil « en carton » fabriqué en Chine, alvéolé, constitué de papiers recyclés et de tissus, et recouvert dans son intégralité de contre-plaqué, soit du bois ! Ce qui revient à dire qu'il s'agit d'un cercueil en bois, avec les normes NF bois 80001-2-3.

Life Art : cercueil quasi identique à celui de Eco-Cerc, donc en bois, fabriqué en Australie.

AB Crémation : le Président rappelle qu'il a vendu et facturé à Mme Sabatier, en 2008, les cercueils qui sont concernés par ses agréments de 1998 et 1999, fabriqués en Alsace par DS SMITH.

2014 : AB Crémation et DS SMITH fabriquent et commercialisent un nouveau cercueil en carton, avec poignées, d'un grammage fantaisiste, en utilisant frauduleusement les agréments pré-cités et sans autorisation du Ministère de la santé et du Ministère de l'Economie.

Le Président est intervenu auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour dénoncer la dernière fabrication DS Smith pour AB Crémation. La DDCSPP enquête et rendra son rapport dans les 3 mois.

Le Président rappelle la correspondance du Ministère de l'Economie, qui confirme que les cercueils en cellulose ayant reçu agrément du Ministère de la Santé peuvent être légalement commercialisés. Ce courrier rappelle également que les entreprises funéraires et les crématoriums s'exposent à des sanctions pénales en n'admettant pas ce type de cercueil.

Rappel : si un crématorium refusait un cercueil en cellulose, il conviendrait de maintenir le corps du défunt sous congélation, le temps d'intervenir auprès du crématorium.

Pour information : la Société SAUR/ATRIUM, gérée par OGF, entre autres les PFG, a été vendue au Groupe russe Pamplona.

A relever que plusieurs membres de l'ACEC sont intervenus auprès de la Mairie de leurs communes respectives pour recueillir les signatures nécessaires sur le testament funéraire et le devis personnalisé, documents impératifs à fournir aux crématoriums et aux Pompes Funèbres.

Il est distribué en séance une documentation « le maire et la crémation ».

D'ici à 2018, tous les crématoriums devront être équipés de filtres.

La construction d'un crématorium serait envisagée à Ciel près de Verdun-sur-le Doubs, (Saône et Loire). Le Président prendra de nouveau contact avec Mme Brigitte Roland, Pompes Funèbres régionales.

Une bonne nouvelle : les crématoriums du Haut Jura acceptent le cercueil en cellulose.

Auto-combustion :

Le cercueil en carton est refusé par certains crématoriums parce que les cendres volantes sont susceptibles d'encrasser les systèmes de filtration des fumées ! La cendre volante n'est pas perceptible, elle n'est purement qu'une cause d'échappatoire et un argument erroné des crématoriums. L'énergie se situe sous l'effet de l'auto-combustion ce qui implique une diminution de la consommation d'énergie (four électrique BBC, voire rapport de COP21).

A ce jour les clos d'équarrissage n'utilisent pas de cercueil en bois ou du bois pour brûler les animaux !!

Dans le but de faire connaître l'association, le Président fera les démarches nécessaires auprès de la Mairie pour faire inscrire l'ACEC sur la liste des associations de Saint-Martin-en-Bresse.

Pour découvrir le site de l'ACEC dans Internet via Google :

MAGAZINE FUNERAIRE ACEC

L'ACEC est maintenant une association connue et reconnue comme organe de défense et d'aide auprès de ses membres, notamment pour entreprendre des démarches auprès de la Direction Départementale pour la protection de la Population (DDPP) en Préfecture.

Le Président tient à adresser ses remerciements à Mme Chantal Thévenin, membre de l'ACEC et crématisseuse, qui fait beaucoup pour la promotion du cercueil en cellulose. Mme Thévenin signale que M. Alexandre, Président des Crématisseuses, intervient régulièrement en réunion et dans la presse, pour dénigrer le cercueil en carton.

Point 2 :

Afin de faciliter l'élaboration d'un devis funéraire, il est proposé d'imprimer - au dos du testament funéraire - une liste des points qui pourraient servir de base lors des discussions avec les professionnels du funéraire. Document joint au présent procès-verbal.

Point 3 :

Le Président déplore que les journalistes du Magazine « Funéraire Info » restent sourds à ses sollicitations.

Point 4 : Bilan financier présenté par Max Hafeli, Trésorier :

Solde actuel du compte au Crédit Agricole : 1'466.41 euros.

A noter que 10 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion à l'association en 2015, malgré un courrier envoyé par le Président.

En 2016, actuellement 3 personnes n'ont pas envoyé leur cotisation. Une lettre de rappel leur sera adressée, en même temps que le procès-verbal.

Il est décidé que les membres qui ont versé leur cotisation pendant 10 ans, en sont exonérés les années suivantes. Par contre, ils restent membres actifs et bénéficient de toutes les prestations offertes par l'ACEC.

En cas de décès prématuré d'un membre qui aurait versé des cotisations pendant deux années minimum (20 euros cotisation individuelle ou 40 euros pour le couple), le cercueil est gratuit.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Point 5 :

Le vice-président est intervenu auprès du Crématorium de Mâcon (Sancé), géré par les Pompes funèbres Rolet de Mâcon. Ce professionnel du funéraire a donné son accord pour le cercueil en cellulose mais sans enthousiasme !

Point 6 :

Rappel : Les dons faits aux associations peuvent être déduits des impôts, s'il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique. Par contre, une demande préalable est à adresser par l'association au Centre des impôts.

Cette possibilité offerte à tous pourrait être utile si l'ACEC était amenée à se développer.

Point 7 :

Il serait bon que des « antennes » régionales puissent intervenir sur le terrain pour la promotion du cercueil en cellulose.

M. Guillet se propose comme représentant ACEC en Côte d'Or. Proposition acceptée avec remerciements (adresse mail : michel.guillet21@sfr.fr).

Point 8 :

La composition du bureau reste la même, soit :

- Georges Braissant, Président
- Roger Misery, Vice-président
- Max Hafeli, Trésorier
- Jacqueline Braissant, secrétaire.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures 15.

Fait à Saint-Martin-en-Bresse, le 21 mars 2016

Le Président :

La Secrétaire :

G. Braissant

J. Braissant

P.S. Le présent procès-verbal sera remis à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône